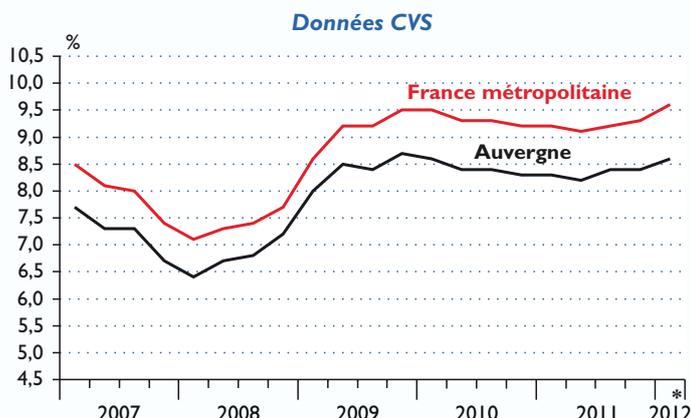
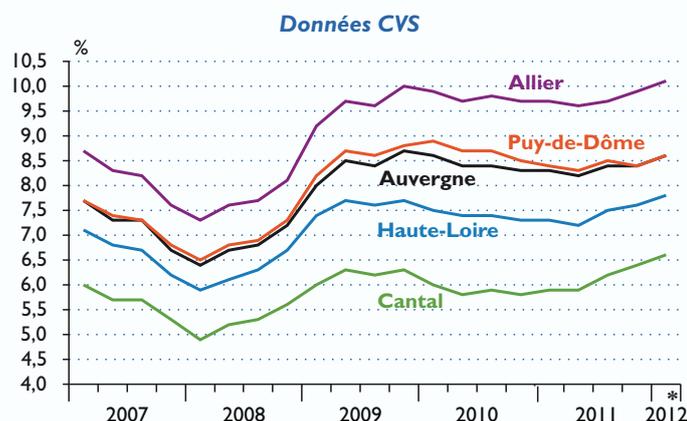


Évolution des taux de chômage localisés en moyenne trimestrielle


* T1 Provisoire

Source : Insee, Taux de chômage localisés

Évolution des taux de chômage localisés en moyenne trimestrielle


* T1 Provisoire

Source : Insee, Taux de chômage localisés

Une hausse moins accentuée qu'en moyenne nationale

En Auvergne, à la fin du premier trimestre 2012, le taux de chômage régional s'établit à 8,6 % en données corrigées des variations saisonnières. Il subit une augmentation de 0,2 point par rapport au trimestre précédent et de 0,3 point sur un an. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, le taux de chômage du 1^{er} trimestre 2012 atteint 9,6 %, soit 0,3 point de plus qu'au 4^e trimestre 2011. Sur un an, l'augmentation est un peu plus accentuée : + 0,4 point.

Dans l'Allier, le taux de chômage dépasse les 10 %

Dans tous les départements auvergnats, la variation absolue du taux de chômage est identique au 1^{er} trimestre 2012 : + 0,2 point par rapport au 4^e trimestre 2011.

Dans l'Allier, le taux de chômage franchit la barre des 10,0 % après s'en être approché fin 2011 (9,9 %). L'augmentation annuelle se porte à 0,4 point.

Le taux de chômage du Cantal (6,6 %), demeure le moins élevé de la région. En revanche, il enregistre la plus forte hausse sur un an : + 0,7 point.

Le taux de chômage de la Haute-Loire atteint 7,8 %, progressant de 0,5 point par rapport au 1^{er} trimestre 2011.

Fin mars, le chômage touche 8,6 % de la population active du Puy-de-Dôme. Sur un an, ce dernier connaît une évolution moins défavorable que les autres départements (+ 0,2 point).

► Alain BATIFOULIER, Insee

Methodologie

La méthode d'estimation des taux de chômage localisés repose sur l'estimation d'une part du chômage départemental et, d'autre part, de la population active occupée.

Le chômage départemental est obtenu par ventilation du chômage (France métropolitaine) à l'aide de la structure géographique observée dans les DEFM à chaque trimestre. Chaque série départementale ainsi obtenue est ensuite désaisonnalisée (corrigée des variations saisonnières). La population active occupée départementale s'appuie quant à elle sur les estimations d'emploi au lieu de résidence par département au 31 décembre de chaque année. Ces dernières sont trimestrialisées à l'aide des évolutions trimestrielles de l'emploi observées à partir des déclarations aux URSSAF.

Le taux de chômage localisé est finalement calculé en rapportant le nombre de chômeurs à la population active (somme du nombre de chômeurs et des actifs occupés) ainsi estimés.

Taux de chômage trimestriels localisés (moyenne corrigée des variations saisonnières)

	2011				2012
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre*
Allier	9,7 %	9,6 %	9,7 %	9,9 %	10,1 %
Cantal	5,9 %	5,9 %	6,2 %	6,4 %	6,6 %
Haute-Loire	7,3 %	7,2 %	7,5 %	7,6 %	7,8 %
Puy-de-Dôme	8,4 %	8,3 %	8,5 %	8,4 %	8,6 %
Auvergne	8,3 %	8,2 %	8,4 %	8,4 %	8,6 %
France métropolitaine	9,2 %	9,1 %	9,2 %	9,3 %	9,6 %

* Données provisoires

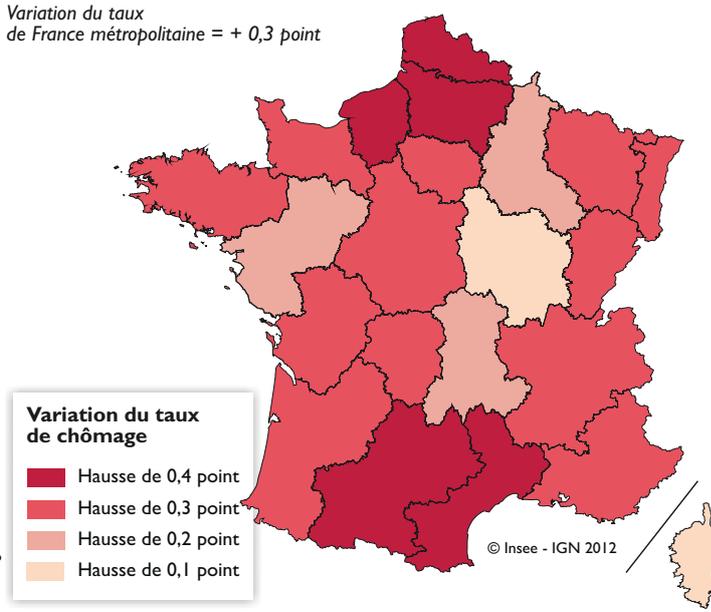
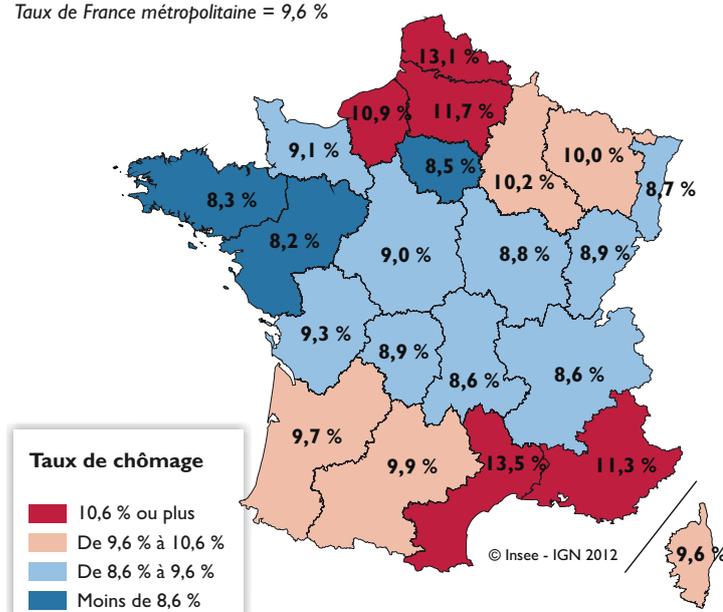
Source : Insee, Taux de chômage localisés

» Taux de chômage régionaux au 1^{er} trimestre 2012

» Variation des taux de chômage régionaux entre le 4^e trimestre 2011 et le 1^{er} trimestre 2012

Taux de France métropolitaine = 9,6 %

Variation du taux de France métropolitaine = + 0,3 point



Source : Insee, Taux de chômage localisés

Source : Insee, Taux de chômage localisés

Pour en savoir plus, consulter la rubrique Conjoncture sur : www.insee.fr/auvergne